Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2024-766 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles zonage n° 2022-641 concernant tout le territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-766 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles no 2022-641 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire de la Municipalité du Village de North Hatley est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement régissant la démolition d'immeubles afin :

- de clarifier plusieurs dispositions lorsque la demande de démolition vise un bâtiment patrimonial;
- de modifier la référence à la Régie du logement par son nouveau nom le « Tribunal administratif du logement »;
- de réviser la composition du comité de démolition;
- d'apporter des corrections techniques pour améliorer la compréhension du règlement.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2025, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville du Village de North Hatley selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Municipalité : http://www.northhatley.org/fr/.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 3 DÉCEMBRE 2024.

Directeur général		